

## Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 15 novembre.

La politique menée par le président de la République est cohérente et comporte plusieurs facettes.

Comme annoncé, le gouvernement a légiféré par ordonnances pour casser le Code du travail alors qu'aucune corrélation entre le taux de chômage et le niveau de protection des salarié es n'a jamais été prouvée.

En s'abritant derrière un discours qui se prétend ni de droite ni de gauche le gouvernement a repris pour beaucoup, les orientations et les préconisations du MEDEF. Les idées qui sont mises en avant ne sont pas nouvelles, elles ont déjà été mises en œuvre ailleurs et leurs conséquences sur la précarisation de la société ont déjà pu être observées.

D'un côté il s'agit de précarisés les salariées de l'autre de diminuer de façon dogmatique la masse salariale de l'État.

Ce dernier aspect implique forcément une remise en cause des services publics tels qu'ils se sont structurés et développés en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces attaques tous azimuts sont cohérentes et s'inscrivent dans une vision globale et homogène d'un projet de société au service d'un libéralisme assumé, répondant aux exigences de la loi du profit.

Pour ceux qui en doutent, les cadeaux fiscaux exorbitants faits aux plus fortunées, la réduction des droits et des aides accordés aux plus démunies, sans compter les mesures régressives à l'encontre des retraitées, sont là pour le rappeler sans ambiguïté.

Ces orientations sont inscrites dans les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité sociale 2018, qui s'attaquent aux dépenses publiques socialement utiles, mettant en péril des missions vitales pour la population. Si ce gouvernement a maintenu les mesures salariales du PPCR pour l'année 2017, nous ne savons pas si les maigres revalorisations prévues

jusqu'en 2020 seront effectivement mises en œuvre.

La CGT s'était prononcée contre ce protocole qui renforce le lien entre le déroulement de carrière d'un•e agent•e et sa rémunération, nous considérions qu'il s'agissait d'un marché de dupes qui affaiblissaient le statut général en créant notamment un grade accès fonctionnel, faisant glisser lentement la Fonction publique de carrière vers une fonction publique d'emploi, alors que les pertes de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires sont de plus de 15 % depuis 2000.

Le rétablissement de l'injuste et inefficace jour de carence, la hausse de la CSG, dont la compensation intégrale pour tous n'est même pas assurée, les 120000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, la privatisation et l'abandon des missions publiques dans le cadre de CAP 2022, sont pour la CGT inacceptables.

Avec ce gouvernement, la précarité est en marche pour les salariées du privé comme pour les agentes publics/ques.

C'est pourquoi, la CGT avec d'autres organisations syndicales de la Fonction publique appellent à faire grève dans le cadre d'une journée de mobilisation interprofessionnelle le 16 novembre 2017.

Le comportement arrogant de ce gouvernement ne doit pas masquer la faiblesse de l'adhésion populaire dont il dispose réellement pour mener à bien ses réformes, la CGT continuera à s'engager aux côtés des salarié·es pour défendre leurs droits et la qualité de nos services publics.

CNU n°1225- Spécial CTM du 15 novembre

Pour terminer cette intervention, le ministre de l'Education a annoncé qu'il souhaitait mener des discussions sur l'évolution de la voie professionnelle parallèlement aux discussions sur la réforme du bac, tout d'abord nous constatons et nous déplorons la distinction faite entre les différents bacs qui impliquent de facto une hiérarchisation des différentes filières.

Nous souhaitons connaître le calendrier précis et les axes qui seront mis en avant par le ministère sur ce sujet ainsi que leurs implications possibles sur le statut particulier des PLP.

Nous ne pouvons que nous interroger sur l'absence d'information et de concertation du ministre sur ce sujet.